

porté la parole dans cette occasion; & le 25. le Duc du Maine Gouverneur de leur Province les traita splendidement à dîner à Clugny.

Le 30. le Roi nomma aux Evêchés vacans; ſçavoir, à l'Archevêché de Roſien l'Evêque Comte de Châlons, premier Aumônier de la Reine; l'Evêque Comte de Noyon, à l'Evêché de Metz; l'Abbé de Choſeül Aumônier de Sa Maſeſté, à l'Evêché de Châlons; l'Abbé de Bouzac grand Vicaire de l'Evêché de Limoges, à l'Evêché de Noyon; l'Abbé de la Mothe, à l'Evêché d'Amiens, & l'Abbé de la Rochechoſart Grand Vicaire de l'Evêque d'Orléans, à l'Evêché d'Evreux.

Le 2. Septembre Sa Maſeſté fit dans la Cour du Château de Meudon la revûe des deux Compagnies de Mouſquetaires de la Garde qui firent leurs exercices à pied & à cheval, & défilèrent enſuite devant la Reine qui avoit le Dauphin auprès d'elle & Meſdames de France. Ce jeune Prince qui entra le 4. dans ſa cinquième année, étoit habillé en Mouſquetaire, & paſſa dans les rangs avec le Roi.

VII. Par un Arrêt du Conſeil d'Eſtat rendu au mois d'Août, les droits de ſortie du Royaume ſont moderés, auſſi bien que ceux des Marques & des Controſles ſur la vaiſſelle & autres ouvrages d'or & d'argent fabriqués à Paris; & deſtinés pour les Pais étrangers, à commencer au premier de Septembre. Le Roi a accordé auſſi des Lettres d'abolition à l'Auteur, aux diſtributeurs, & généralement à tous ceux qui avoient eu part au Libelle intitulé: *Lettre de Louis XIV. à Louis XV.* dont nous avons parlé au mois de Mai, pag. 336. & dans le Journal ſuivant, pag. 421.

VII. Les autres nouvelles venues de ce Royaume n'ont rien qui excitent la curioſité du public, ſi l'on excepte la ſortie de Paris du Secrétaire d'Am-
baſſade